

Pantin, le 25 octobre 2019

Information riverains

Quartiers Église et Petit-Pantin / Les Limites

Objet : Travaux de voirie rue Jacquart

Madame, Monsieur,

À compter du lundi 4 novembre 2019, la Ville entreprend des travaux de requalification de la rue Jacquart, entre la rue Boieldieu et la rue Benjamin Delessert, pour une durée prévisionnelle de 4 mois. Le reste de la rue Jacquart sera rénové dans un second temps.

L'objectif est de rendre cette rue plus sûre, plus accessible et plus agréable notamment grâce à l'agrandissement des trottoirs, la plantation d'arbres et d'arbustes, l'aménagement de contre-sens cyclables et la création d'une zone 30.

Afin de permettre la réalisation des travaux, durant toute la période du chantier :

- la circulation générale, dans la rue et au niveau des carrefours, sera restreinte,
- le stationnement sera interdit,
- la circulation piétonne sera maintenue sur le trottoir opposé aux travaux,
- pendant les horaires du chantier (8h-17h), la circulation motorisée sera interdite,
- en dehors des horaires du chantier, la circulation motorisée sera possible, et les garages seront accessibles aux véhicules, mais la vitesse limitée à 30 km/h.

Pour la réalisation de la chaussée, les travaux nécessitent une reprise complète de la structure de la voirie. **Aussi, à compter du mardi 12 novembre et jusqu'au vendredi 13 décembre 2019, la circulation générale et les accès véhicules riverains seront interdits 24h/24 sur certaines portions et selon l'avancement des travaux.** Chaque portion sera inaccessible pour une durée d'une semaine environ. Les accès piétons seront naturellement conservés.

Nous vous remercions de respecter les zones de travaux et les interdictions de circuler et de stationner afin que l'entreprise puisse vous livrer la voirie le plus rapidement possible.

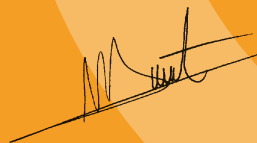
Les services techniques municipaux sont à votre disposition pour tout problème ou question rencontrés au 01 49 15 41 77 / 40 39. Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons que tout sera mis en œuvre pour assurer la sécurité des usagers et limiter les désagréments causés par le chantier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.



Alain Périès

Premier adjoint au maire, délégué à l'Urbanisme,
à l'Aménagement, à l'Habitat et aux Bâtiments
Conseiller territorial délégué au Territoire du Faubourg



Mathieu Monot

Adjoint au maire, délégué à la Démocratie locale,
à la Qualité de l'espace public, aux Travaux
et à la Politique de la ville - Conseiller territorial